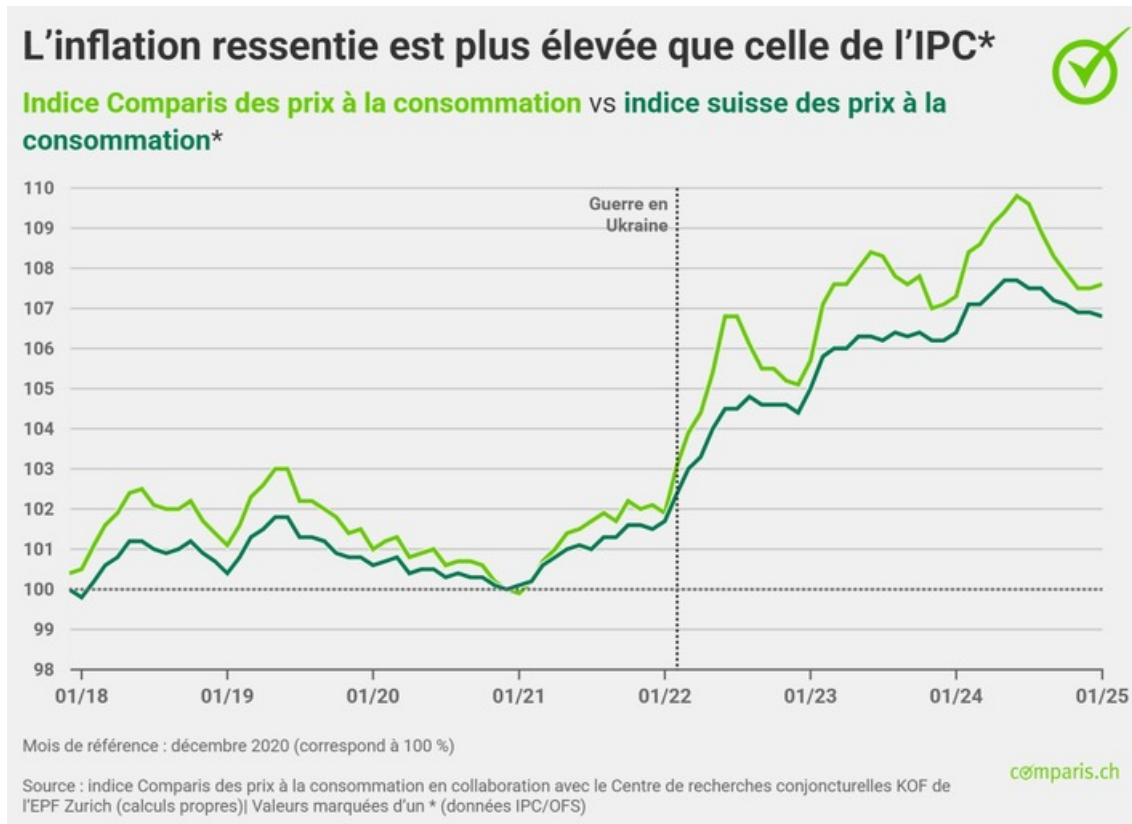


26.02.2025 – 00:30 Uhr

Communiqué de presse: Comparaison sur quatre ans : la chute des prix des soins de santé fait baisser l'inflation



Communiqué de presse

Indice Comparis des prix à la consommation Février 2025

Comparaison sur quatre ans : la chute des prix des soins de santé fait baisser l'inflation

Selon l'indice Comparis des prix à la consommation, les prix des biens du quotidien en Suisse ont augmenté de 0,3 % de janvier 2024 à janvier 2025. Par rapport à janvier 2021, l'augmentation s'établissait à 7,7 %. Bien que les prix des produits tels que le transport aérien et l'énergie aient considérablement augmenté sur une période de quatre ans, les prix des soins de santé ont baissé. Les primes maladie ont connu une hausse car de plus en plus de médicaments sont consommés. « La chute des prix des biens et services de santé a eu un effet modérateur sur l'inflation au cours des quatre dernières années. Sans elle, l'inflation aurait été plus élevée », déclare Dirk Renkert, expert Argent Comparis.

Zurich, le 26 février 2025 – L'indice Comparis des prix à la consommation, établi en collaboration avec le Centre de recherches conjoncturelles (KOF) de l'EPF Zurich, mesure l'inflation telle qu'elle est ressentie par les consommatrices et les consommateurs. Pour ce faire, seule l'évolution des prix des biens de consommation courante est prise en compte, par exemple ceux des denrées alimentaires, des médicaments ou des vêtements. Le taux d'inflation est ainsi calculé abstraction faite des loyers et des biens durables.

Selon l'indice Comparis des prix à la consommation, les prix des biens du quotidien en Suisse ont augmenté de 0,3 % de janvier 2024 à janvier 2025. L'indice suisse des prix à la consommation (IPC) établi par l'Office fédéral de la statistique (OFS) rend compte quant à lui d'une hausse de 0,4 %*.

Depuis décembre 2024, les prix du panier suisse Comparis ont baissé, de 0,2 % précisément (IPC : -0,1 %*). Le mois précédent, les coûts des biens de consommation courante étaient restés inchangés (IPC : -0,1 %*).

La chute des prix des soins de santé a un effet modérateur sur l'inflation

Depuis janvier 2021, certains produits se sont considérablement renchérissés. Il s'agit notamment du transport aérien

(+59,3 %*), de l'énergie de chauffage (+52,5 %), de l'électricité (+38,2 %*), de la margarine, des graisses et huiles comestibles (+27,6 %*), du sucre (+26,6 %*) et du carburant (+18,0 %*). À titre de comparaison, le prix à la consommation Comparis a augmenté de 7,7 % au cours de cette période, tandis que l'IPC a progressé de 6,8 %*.

Cependant, tout n'est pas devenu plus cher au cours des quatre dernières années, les prix ont également baissé dans certains cas. Un examen attentif montre que les prix des soins de santé ont même baissé de 1,9 %* depuis janvier 2021. La raison en est la baisse des prix du matériel médical (-17,7 %*), des analyses de laboratoire (-9,9 %*), des médicaments (-9,4 %*) ainsi que des lunettes et des lentilles de contact (-2,2 %*). Les prix des prestations médicales (+0,4 %*), des prestations hospitalières stationnaires (+1,5 %*) et des prestations dentaires (+3,9 %*) ont également augmenté de manière relativement modérée. Seuls les appareils auditifs et autres dispositifs médicaux (+8,5 %*) se sont fortement renchérissés.

« La part des soins de santé dans le panier de l'IPC s'élève à près de 16 %. La chute des prix des biens et services de santé a eu un effet modérateur sur l'inflation au cours des quatre dernières années. Sans elle, l'inflation aurait été plus élevée », explique Dirk Renkert, expert Argent Comparis.

En revanche, cela n'explique pas l'augmentation annuelle des primes d'assurance maladie obligatoire. « La raison : leur montant ne dépend pas seulement des prix, mais aussi de manière déterminante des quantités demandées », précise l'expert Argent.

Plus forte hausse des prix sur douze mois

Celles et ceux qui ont acheté du chocolat le mois dernier ont dû dépenser nettement plus qu'il y a un an. Son prix a augmenté de 10,5 %*. Selon l'analyse Comparis, aucun autre bien n'a connu une hausse aussi forte sur douze mois.

« Outre la hausse des prix du sucre, du lait et du cacao, l'augmentation des coûts de l'énergie, du transport, de l'emballage et des salaires a entraîné une hausse des prix du chocolat. En outre, il existe un risque que les sécheresses de plus en plus fréquentes et les mauvaises conditions de culture conduisent à une diminution des rendements de culture et à une augmentation des prix au cours des prochaines années », prévient Dirk Renkert.

Les prix d'assurance des véhicules à moteur ont également augmenté, de 6,1 %*. Ils se hissent ainsi sur la deuxième marche du podium de l'inflation. Les prix des jus de fruits et de légumes (+5,7 %*) enregistrent la troisième plus forte augmentation. Les 4e et 5e places sont occupées par la margarine, les graisses et les huiles alimentaires ainsi que les chaussures pour femmes, en hausse de 5,4 %* et 5,2 %* respectivement.

Plus forte baisse des prix sur douze mois

Il y a 12 mois, les consommatrices et consommateurs payaient l'électricité plus cher qu'en janvier 2025. Selon l'analyse Comparis, ces prix ont chuté de 8,7 % sur une année.

« La forte baisse des prix de l'électricité de près de 9 % entraîne une réduction de l'inflation de près de 0,2 point de pourcentage par rapport au même mois de l'année précédente. Il en sera de même jusqu'à la fin décembre, car les prix de l'électricité ne sont ajustés qu'une fois par an, c'est-à-dire toujours en janvier », explique Dirk Renkert.

Les prix des autres produits imprimés enregistrent la seconde plus forte baisse (-6,4 %* par rapport à janvier 2024). Les prix des fruits, des légumes, des pommes de terre et des champignons (-5,9 %*), de l'énergie de chauffage (gaz, mazout, bois de chauffage et chauffage à distance) (-5,0 %) ainsi que des appareils de soins corporels non électriques (-4,6 %*) ont également continué de baisser.

Renchérissement le plus élevé pour les couples de moins de 65 ans sans enfants

Par type de ménage, ce sont les couples de moins de 65 ans sans enfants qui ont connu le renchérissement le plus élevé au cours des 12 derniers mois. Le taux de l'inflation telle qu'ils la ressentent par rapport à l'an dernier s'élève à 0,5 %. Pour eux, le coût de la vie a également augmenté de 0,4 % en janvier par rapport au mois précédent.

Si l'on s'en tient aux chiffres, parmi tous les ménages, ce sont les personnes âgées de 65 ans et plus vivant seules qui ressentent le moins le renchérissement. Avec un indice établi à 107,0 points, l'inflation ressentie par les personnes de cette catégorie est restée inchangée sur les douze derniers mois.

Les ménages appartenant à la classe de revenus les plus élevés ressentent le plus l'inflation

Sur le plan des catégories de revenus, il apparaît que c'est pour les ménages les plus aisés que le coût de la vie a le plus augmenté par rapport à l'année dernière. Pour eux, l'indice des prix à la consommation a progressé de 0,5 %. En janvier, le renchérissement se chiffrait à 0,2 %.

La classe des revenus les plus bas n'a guère été touchée par le renchérissement. Pour elle, les prix ont baissé de 0,1 % depuis l'an passé. Le mois dernier, la consommation a baissé de 0,1 % pour la catégorie des revenus les plus faibles.

Rencherissement le plus élevé en Suisse alémanique et rhéto-romane

La comparaison des régions linguistiques révèle que la Suisse alémanique et la Suisse rhéto-romane ont enregistré l'inflation la plus élevée par rapport à l'an passé : elle s'y établit à 0,3 %. En janvier, le niveau des prix y a augmenté de 0,1 % par rapport au mois précédent.

Le rencherissement le plus bas par rapport à l'année précédente a été enregistré en Suisse italienne, où il s'élève à 0,2 %. Par rapport au mois précédent, le coût de la vie dans cette région a augmenté de 0,3 % en janvier.

*** Indice Comparis des prix à la consommation**

L'indice suisse des prix à la consommation (IPC) mesure l'évolution des prix sur la base d'un panier représentatif d'environ 1050 biens et services. L'inflation se caractérise par une baisse persistante de la valeur monétaire ou par une augmentation du niveau moyen des prix. L'IPC comprend 12 catégories principales, parmi lesquelles on trouve les investissements à long terme et les loyers. En revanche, les grands postes de dépenses, tels que les primes des assurances sociales ou les impôts directs, ne sont pas pris en compte. L'IPC ne reflète donc pas le rencherissement réellement ressenti par les consommatrices et les consommateurs.

Établi en collaboration avec le Centre de recherches conjoncturelles (KOF) de l'EPF Zurich, l'indice Comparis des prix à la consommation reflète le ressenti de l'inflation en excluant les loyers et les biens durables tels que les voitures de tourisme et les meubles pris en compte dans les données de l'IPC. Par ailleurs, Comparis tient explicitement compte de facteurs tels que le type de ménage, la catégorie de revenus et la région linguistique. En outre, une comparaison de prix lissée sur 20 ans est réalisée et des calculs propres sont effectués pour quelques groupes de produits. Remarque importante : les chiffres marqués d'un astérisque () ont été calculés directement par l'Office fédéral de la statistique (IPC/OFS) ou reposent sur les chiffres de l'IPC/OFS.*

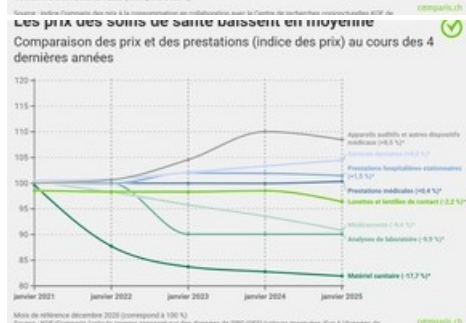
Les données à la base de l'indice Comparis des prix à la consommation sont issues de l'indice suisse des prix à la consommation ([IPC](#)) ainsi que de l'enquête sur le budget des ménages (EBM). Les pondérations pour les nouveaux indices de prix sont établies sur la base de l' [EBM](#) . Sont ensuite calculés les [indices-chânes de Laspeyres](#) avec les séries de prix de l'IPC. L'indice de base est celui de décembre 2017 (correspond à 100 %).

Pour en savoir plus:

Dirk Renkert
Expert Argent
Téléphone: 044 360 53 91
E-mail: media@comparis.ch
comparis.ch/hypoPlus

À propos de comparis.ch

Avec plus de 80 millions de visites par an, comparis.ch compte parmi les sites Internet les plus consultés de Suisse. L'entreprise compare les tarifs et les prestations des caisses maladie, des assurances, des banques et des opérateurs télécom. Elle présente aussi la plus grande offre en ligne de Suisse pour l'automobile et l'immobilier. Avec ses comparatifs détaillés et ses analyses approfondies, elle contribue à plus de transparence sur le marché. comparis.ch renforce ainsi l'expertise des consommatrices et des consommateurs à la prise de décision. L'entreprise a été fondée en 1996 par l'économiste Richard Eisler. Il s'agit d'une société privée. Aujourd'hui encore, Comparis appartient majoritairement à son fondateur. Aucune autre entreprise ni l'État ne détient de participation dans Comparis.



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100929070> abgerufen werden.